

DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE

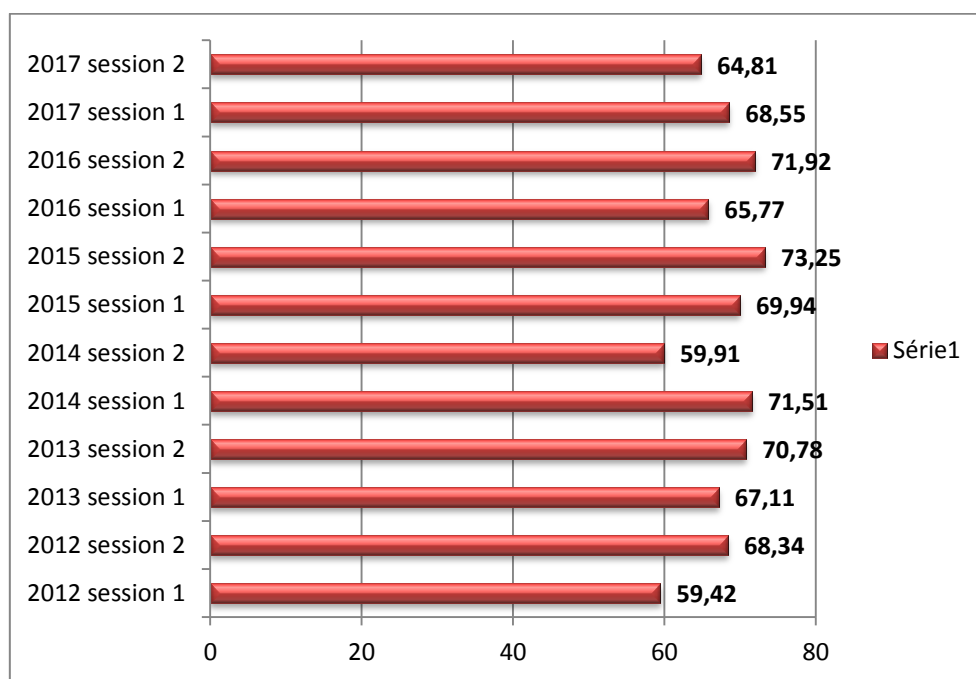
RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY SUR LA SESSION DE NOVEMBRE 2017

Le jury du diplôme d'expertise comptable s'est réuni le jeudi 11 janvier 2018 à 14h, à la Maison des Examens (SIEC) à Arcueil afin de délibérer sur les résultats de la session de novembre 2017.

L'examen des résultats appelle de manière très classique, des observations générales sur la session qui vient de se terminer (I) mais aussi quelques commentaires spécifiques pour chacune des trois épreuves (II).

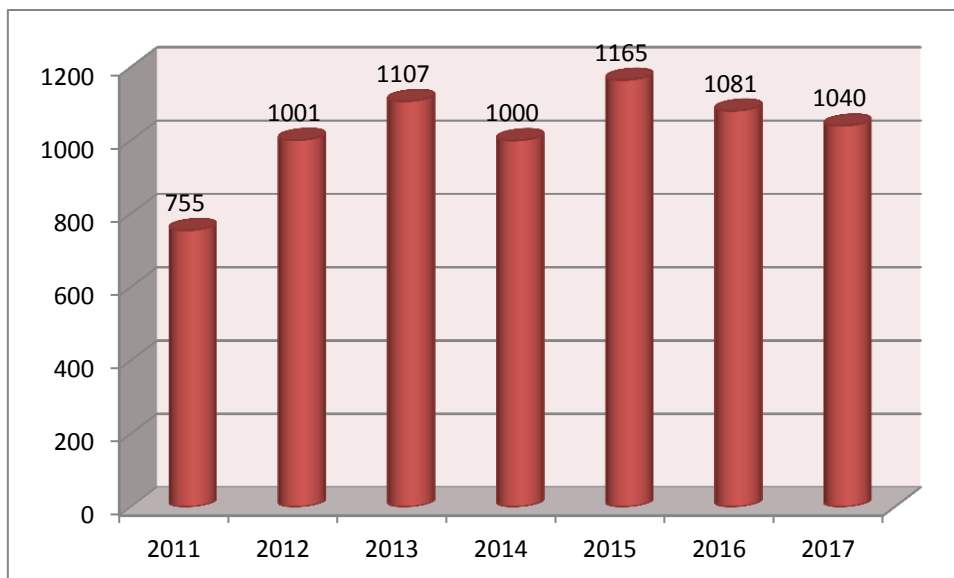
I - Remarques générales sur les résultats de la session

La session de novembre 2017 était une session importante en nombre de candidats avec 1973 inscrits. Sur ce total, 932 candidats étaient en situation d'être diplômés, soit 47,24 % des candidats (taux extrêmement stable depuis plusieurs sessions). Après délibération du jury, 604 candidats sont diplômés, soit un taux de réussite de 64,8 %, qui se situe dans la fourchette basse des taux de réussite observés sur les dernières sessions. Globalement, les résultats sont plutôt en retrait sur l'ensemble des épreuves.



(Taux de réussite sur les 12 dernières sessions)

En prenant en compte la session de mai, le nombre de nouveaux diplômés pour l'année 2017 s'élève à 1040.



(Nombre de diplômés par année)

Sur les 604 diplômés, on recense 42,4 % de femmes et 57,6 % d'hommes, la proportion de diplômées étant en retrait avec un taux de réussite assez comparable (64,9% pour les candidats et 64.7 % pour les candidates). Le diplômé le plus âgé a 57 ans et le candidat le plus jeune, 25 ans à la date des épreuves.

Quatre diplômés enregistrent une moyenne générale supérieure à 15 sur 20 et 23,5 % des candidats obtiennent leur diplôme sans bénéficier de notes reportables, taux lui aussi très stable.

La répartition des moyennes générales obtenues se présente de la manière suivante :

Moyenne générale DEC	[10 ; 11[[11 ; 12[[12 ; 13[[13 ; 14 [[14 ; 15[[15 ; 20]
Novembre 2017	34,1 %	31,8 %	20,5 %	10,3 %	2,6%	0,7 %
Mai 2017	31.9 %	32,8 %	24,1 %	8.5 %	2.1 %	0.6 %
Novembre 2016	25,03 %	32,2 %	25,3 %	12,4 %	4,51 %	0,5%
Mai 2016	26.5 %	31.9 %	25.6 %	12.3 %	3.4 %	0.2 %

(Répartition des moyennes générales des diplômés)

La session de novembre 2017 confirme le tassement des moyennes générales constaté lors de la précédente session. Jusqu'en 2016, en règle générale, les candidats ayant une moyenne générale comprise entre 10 et 11 représentaient le quart des candidats. Sur les deux sessions 2017, cette proportion représente le tiers des diplômés.

28 % des candidats diplomables sont éliminés : 8 candidats sont éliminés en déontologie, 51 en révision et 182 en soutenance, certains candidats obtenant des notes éliminatoires dans deux épreuves. 39 candidats sont éliminés en dépit d'un total de points atteignant ou dépassant 80.

II – Les remarques spécifiques à chacune des épreuves

On se limitera selon la tradition à formuler quelques observations sur l'épreuve écrite de déontologie et de réglementation professionnelle, puis sur l'épreuve de révision légale et contractuelle et enfin sur l'épreuve de soutenance.

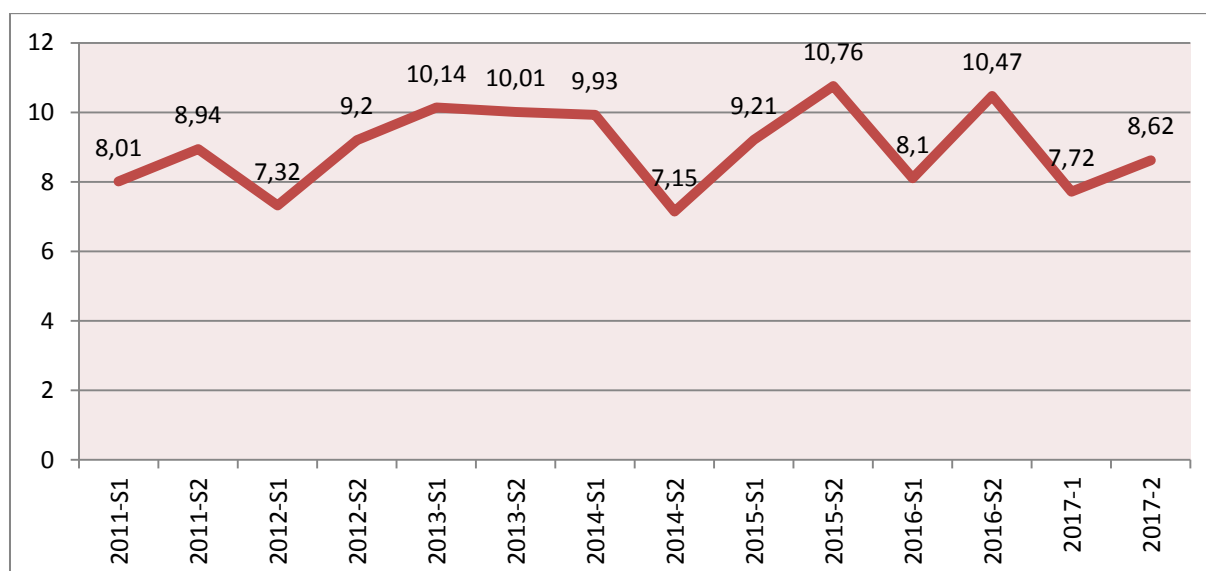
- *L'épreuve de déontologie et réglementation professionnelle*

Pour la session de 2017, l'épreuve de déontologie se présentait sous la forme d'un questionnaire à choix multiple, comportant 20 questions, proposant quatre choix possibles mais ne comportant qu'une ou deux bonne(s) réponse(s). Alors qu'habituellement les épreuves sous forme de QCM enregistrent des taux de réussite élevés et une moyenne générale supérieure à la moyenne constatée sur une épreuve sous forme de questions à réponses courtes (QRC), ce constat ne ressort pas de la session de novembre 2017. La moyenne de l'épreuve s'établit à 11,1 avec un taux de réussite légèrement inférieur à 71 %.

Le constat est fait que certains candidats ne travaillent pas la déontologie ce qui n'est pas acceptable pour l'accès à une profession réglementée. En outre, c'est un mauvais calcul dans l'optique de l'obtention du diplôme, mais cette remarque a été déjà maintes fois formulée.

- *L'épreuve de révision légale et contractuelle*

Compte tenu du faible taux de réussite enregistré sur la dernière session, le nombre de candidats inscrits à cette épreuve était important (1 486 candidats). Dans les faits, 1391 candidats ont effectivement composé, avec un taux de réussite final de 30 % (19,2 % en mai 2017). La moyenne de l'épreuve s'établit à 8,62. Près de 13 % des candidats ont eu une note éliminatoire.



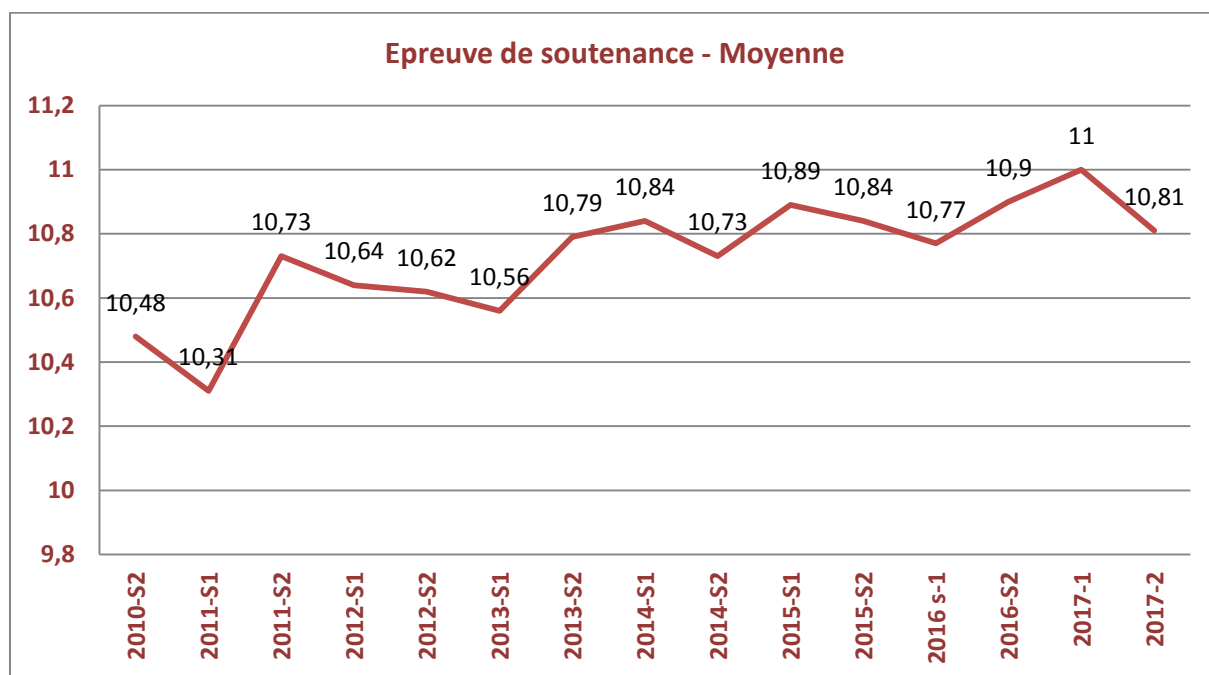
(Moyenne à l'épreuve n°2)

Le sujet comportait quatre dossiers indépendants et très différents mais d'importance équivalente en termes de barème de notation. Les deux premiers dossiers comportaient à la fois des questions relevant de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes. Le troisième dossier était centré sur l'expertise comptable et le dernier dossier portait sur la mission légale du commissaire aux comptes. Les candidats ont consacré beaucoup de temps au premier dossier qui comportait de nombreux éléments d'information ; le dossier 3 relatif aux nouvelles règles applicables à la dépréciation du fonds de commerce semble avoir assez peu inspiré les candidats. Les dossiers 2 et 4 ont été dans l'ensemble assez convenablement traités.

- *L'épreuve de soutenance*

Pour cette épreuve, le nombre de candidats était important dans la mesure où 860 soutenances de mémoires ont été organisées pour cette session. Le taux de réussite de l'épreuve est de 74,3 % (79 % en mai 2017) et la moyenne de l'épreuve est de 10,81, légèrement en retrait par rapport à la précédente session. Novembre 2017 marque ainsi un coup d'arrêt dans la progression régulière de la moyenne générale qui avait été constatée session après session. Trois mémoires ont reçu la note de 18 sur 20, 4 ont obtenu 17, 17 ont obtenu 16 sur 20 et 35 mémoires ont eu 15 sur 20.

L'attention des candidats est à nouveau attirée sur les questions de forme, sur la nécessité pour les candidats qui soutiennent une deuxième, voire une troisième fois, de retravailler réellement leur mémoire en fonction des directives données par la précédente commission d'examen sans se contenter d'ajustements « cosmétiques » et, enfin, sur la nécessité de préparer la soutenance et en particulier la phase de présentation orale du mémoire.



(Moyenne générale à l'épreuve du mémoire)

La répartition des notes au mémoire se présente de la manière suivante :

Note	≤5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	≥16
%	1,2	3.1	8	10.7	2	19.1	14.3	16.7	9.4	8.2	4.2	3
	≈ 25 %					≈ 50 %			≈ 25%			

(Répartition des notes attribuées à l'épreuve n°3)

Globalement, on constate que 25 % des candidats environ sont éliminés sur cette épreuve, la moitié des candidats obtient entre 10 et 12 et le dernier quart se situe à 13 et au-delà.

Pour conclure :

- le jury a procédé à certaines modifications de la note aux candidats et la version mise à jour au 11 janvier 2018 sera diffusée prochainement ;
- de la même manière, les fiches d'agrément comme les feuilles d'évaluation complétées à l'issue de l'épreuve de soutenance du mémoire ont été légèrement modifiées par le jury ;
- un incident technique survenu lors de la mise en ligne des résultats a eu pour effet de différer la publication des résultats de 15 heures. Si le jury peut comprendre l'inquiétude légitime des candidats - et il est le premier à déplorer cet incident - il regrette néanmoins le caractère inapproprié de certains excès de langage constatés (sous couvert de pseudos) sur les réseaux sociaux et forums de discussion. Il est précisé que le Conseil supérieur de l'Ordre a été informé le soir même de cet incident et il est rappelé qu'un message sur un réseau social ou un forum de discussion ne peut constituer en aucun cas un moyen d'information officiel de candidats à un diplôme d'Etat.

Le 12 janvier 2018,

Martial CHADEFaux

*Professeur à l'Université de Bourgogne
Président du jury du DEC*